

**FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023**

Les dossiers sont à déposer entre le 7 juin et 1er juillet à l'école de musique ou au service culture selon heures d'ouverture.

Chaque dossier complet comporte : (dossier à retirer et à déposer à l'école de musique ou au service culturel- 30 rue Jean Jaurès)

- La fiche d'inscription dûment complétée
- L'attestation d'assurance civile
- Le paiement (voir en bas de page les modalités de règlement)
- La fiche de location (si location d'un instrument à l'école de musique)

En fonction des places disponibles.

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Discipline (instrument ou niveau FM si pas d'instrument encore attribué) : .....

Adresse : .....

.....

Nom du responsable légal (pour les enfants mineurs) : .....

Adresse complète : .....

Portable : .....

Mail (lisible SVP beaucoup d'informations passeront par mail) : .....

Personne à contacter en cas de besoin (pour les enfants mineurs) : .....

Téléphone : .....

Assurance : .....

N° de contrat : .....

*Merci de joindre une attestation de votre assurance*

- Les enfants sont admis en Eveil musical à partir de 4-5 ans et à partir du CE1 pour la première année de formation musicale et l'instrument
- Durant l'activité, c'est l'assurance responsabilité qui vous couvre,
- Tarifs :  
*Francs-Forésiens 20,80 euros l'année*  
*Extérieurs 54,85€ l'année*
- Paiement en espèce ou par chèque, à l'ordre du Trésor Public, CB
- Fiche d'inscription à retirer à l'école de musique ou au service culturel ou téléchargeable sur le site : [www.petiteforet.fr](http://www.petiteforet.fr) – rubrique « guichet virtuel » ou sur espaceculturelbarbara.fr

Fait à : ....., le : .....

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé

Cadre réservé au service culturel			
Règlement	Chèque	Espèces	CB
Assurance	OUI	NON	

**AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE**

Je soussigné (e) .....

Représentant légal de

Demeurant au .....

.....

- Autorise moi/mon fils/ma fille à être filmé et photographié pour la communication et le rayonnement de l'école de musique de Petite-Forêt
- N'autorise pas moi/mon fils/ma fille à être photographié et filmé pour la communication et le rayonnement de l'école de musique de Petite-Forêt

Sur la période de septembre 2022 à septembre 2023.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'école de musique de Petite-Forêt et le service culturel à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films musicaux et pédagogiques pris dans le cadre de la présente.

Les photographies et films pourront être exploitées et utilisées directement par l'école de musique et le service culturel, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- dans la presse,
- par les moyens de communication de l'école de musique de Petite-Forêt
- sur le site Internet de l'Espace Barbara, de la mairie de Petite-Forêt,
- la page Facebook de l'Espace Barbara, des partenaires et de la Bibliothèque Municipale
- Sous forme d'exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à ..... le .....

Nom et Prénom

Signature

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE JANVIER DELPOINTE

PETITE-FORET

**Inscription école de musique :**

Habitants Petite-Forêt : 20,80 euros pour l'année

Extérieurs : 54,85 euros pour l'année

**Locations d'instruments à l'école de musique :**

Habitants Petite-Forêt : 70,45 euros pour l'année scolaire (septembre à fin juin)

Extérieurs : 142 euros pour l'année scolaire (septembre à fin juin)